

Cours de soutien BEMBUS – MALI

Contact : 76 43 95 33 / 69 50 23 20

Fiche de Travaux Dirigés TSéco

Comptabilité – Commerce

Nom :

Prénom :

N° de téléphone :

Adresse :

Bamako, octobre 2022.

Rappel de cours : la Facture de DOIT selon le SYSCOHADA révisé

La facture se calcule en cascade :

- **montant Brut Hors taxe HT**
 - Remise (Rabais) : $x\% \times \text{Brut HT}$
- **Net commercial de vente : NCV = Brut HT – Remise**
 - Frais accessoires d'achat HT : port forfait HT
- **Net commercial de facture NCF = NCV + Frais accessoires**
 - Escompte de règlement $y\% \times \text{NCF}$
- **Net financier de facture NFF = NCF – Escompte**
 - TVA 18% $\times \text{NFF}$
- **Net à payer = NFF + TVA + Port débours + Emballage cons – Avance**

Facture		Montant TTC = NàP + Avance – Emballage – Port débours.
Marchandise	Brut	
Remise x%	-R	
Net commercial de vente → NCV = Brut – Remise	NC V	
Frais accessoire (Port forfait HT)	PF	
Net commercial de facture → NCF = NCV + Frais	NC F	
Escompte de règlement $y\% \rightarrow E = \text{NCF} \times y\%$	-E	
Net financier → NF = NCF – E	NF	
TVA 18%	+TVA	
Montant TTC → MTTC = NF + TVA	MTTC	
Port débours ou récupéré HT	+PD	
Emballages consignés	+Emb	
Avance et acompte payés	-AP	
Net à payer	NàP	

Enregistrement comptable de la facture de DOIT

La facture de DOIT chez le client				
601		Achat de marchandise	NC de V	
6015		Frais sur achat	Frais acc	
4094		Emballages	Emb	
445		TVA	TVA	
	401	Fournisseur		NàP
	773	Escompte		E
	4091	Avance versée		AA

Note : Le client peut débiter 601 du Coût d'achat = NCV + Frais accessoires

Enregistrement comptable de la facture de DOIT chez le fournisseur				
411		Client	NàP	
673		Escompte	E	
4191		Avance reçue	AA	
	701	Vente		NCV
	7071	Port		Port
	4194	Emballages		Emb
	443	TVA		TVA

TD n°01	Comptabilité-Commerce TSECO Factures de DOIT	2022-2023
----------------	---	------------------

Etablir les factures puis enregistrer chez le fournisseur et chez le client

01-01 : Facture n°01 : marchandise HT 200 000F TVA 18%.

02-01 : Facture n°02 : marchandise TTC 413 000F TVA 18%.

03-01 : Facture n°03 : marchandise HT 600 000 F, remise 10%, TVA 18%.

04-01 : Facture n°04 : marchandise TTC 826 000 F, remise 10% et 5%, TVA 18%.

05-01 : Facture n°05 : marchandise HT 900 000 , escompte 2%, TVA 18%.

06-01 : Facture n°06 : marchandise TTC 354 000 , escompte 1%, TVA 18%.

07-01 : Facture n°07 : m/se HT 900 000 F, remise 10% escompte 2%, TVA 18%.

08-01 : Facture n°08 : m/ses TTC 944 000 F, remise 10% escompte 2%, TVA 18%.

09-01 : Facture n°09 : marchandise TTC 855 500 F, remise 10% et 5%, TVA 18%.

10-01 : Facture n°10 : marchandise HT 1 200 000 F, remise 10%, transport effectué par le fournisseur (forfait) 10% du net commercial TVA 18%.

11-01 : Facture n°11 : marchandise HT 1 500 000 F, remise 10%, transport remboursé au fournisseur (débours) 76 700 F, TVA 18%.

12-01 : Facture n°12 : marchandise TTC 2 124 000 F, remise 5%, transport dû (forfait) 20% de brut HT, TVA 18%.

13-01 : Facture n°13 : marchandise HT (?), remise 8%, transport forfait 10% du net commerce, TVA 18%. Règlement de la moitié au Comptant soit 2 000 000 F par chèque bancaire et 149 488 F en espèce.

14-01 : Facture n°14 : marchandise HT (?), remise 10%, escompte 2%, transport débours 100 000 F, TVA 18%. Règlement 70% à crédit et le reste 221616 F au comptant en espèce.

15-01 : Facture n°15 : marchandise HT (?), remise 10% et 5%, transport forfait 20% du net commerce, TVA 18% = 738 720 F.

16-01 : Facture n°16 : marchandise HT (?), remise 8% et 3%, transport facturé par le fournisseur 51 920 HT, TVA 15% = 570 000 F.

17-01 : Facture n°17 : marchandise HT (?), remise 8% et 5%, escompte 1%, TVA 18%. Règlement : 5 000 000 F par chèque et 105 034 F en espèce.

18-01 : Facture n°18 : m/se HT (?) transport forfait 25 000 F, TVA 20% = 145000F.

19-01 : Facture n°19 : m/se HT (?) transport débours 25 000 F escompte 1%, TVA 18%, net à payer = 1 076 380 F.

20-01 : Facture n°20 : m/se HT (?) remise 10% escompte 1%, TVA 18% = 80 190 F.

Rappels : Le port forfait : c'est le transport facturé par le fournisseur (donc frais accessoires d'achat). Il est aussi appelé : **Transport facturé ; transport dû ; et transport effectué**

Au Mali, pas de TVA sur les frais de transport remboursé, transport avancé, transport débours

TD n°02	Comptabilité-Commerce TSECO Factures de DOIT	2022-2023
----------------	---	------------------

Sujet 01 :

Etablir les factures puis enregistrer chez SOW

01-02 : Facture n°05 de SOW envoyée à LY : marchandise HT 500 000F, remise 5%, escompte 2%, TVA 18%.

03-02 : LY émet un chèque BDM à l'ordre de SOW pour règlement de la facture n°05

05-02 : Facture n°07 à SOW reçue de MAIGA : marchandise HT 400 000F, remise 10%, escompte 2%, le fournisseur a recours à une société pour le transport donc transport remboursé (débours) 76 700 F, TVA 18%.

08-02 : SOW émet un chèque BIM-SA à l'ordre de MAIGA pour règlement de la facture n°07.

Sujet 02 :

Etablir les factures puis enregistrer chez BEMBUS

10-02 : Facture n°08 à BEMBUS envoyée à DIA : m/ses HT ?, remise 10%, le transport dû (forfait) 96 760 F TTC TVA 18%.

11-02 : DIA émet un chèque BDM de montant **840 160 F** à l'ordre de BEMBUS pour règlement de la facture n°08.

14-02 : Fact n°09 à BEMBUS reçue de MAIGA : m/ses HT ?, remise 10%, le transport remboursé (débours) 96 760 F TVA 18%.

15-02 : BEMBUS émet un chèque BMS de montant **733 960 F** à l'ordre de MAIGA pour règlement de la facture n°09.

Sujet 03 :

Etablir les factures puis enregistrer chez MAIGA

16-02 : Facture n°10 de MAIGA : marchandise HT ?, remise 10%, 5% et 2%, le transport facturé (forfait) 10% de brut HT, TVA 20%.

17-02 : Le client de la facture n°10 émet un chèque BDM de montant **1 000 000 F** à l'ordre de MAIGA et le reliquat **12 932 F** en espèce.

18-02 : Facture n°11 à MAIGA: marchandise HT ?, remise 10% et 5%, escompte 2%, le transport remboursé (débours) 5% du net financier, TVA 18%.

15-02 : MAIGA règle la moitié en espèce soit 1 030 617 F

Sujet 04 :

Etablir les factures puis enregistrer chez DOUC

18-02 : Facture n°11 de DOUC : marchandise (?), remise 10% et 5%, escompte 2%, le transport remboursé (débours) 10% du montant brut HT, TVA 18%. Net à payer = 2 996 166F

19-02 : Facture n°14 à DOUC : marchandise (?) remise 10%, escompte 2%, TVA 18%. Règlement au comptant 70% par chèque postal et le reste 624 456 F en espèce.

20-02 : Facture n°15 de DOUC: marchandise (?) remise 5%, transport forfait 10% du montant brut TTC, TVA 18%. Net à payer = 1 638 312FCFA.

21-02 : Facture n°16 à DOUC: marchandise (?) remise 10% et 5%, transport forfait 8% du montant brut TTCTVA 20%. Net à payer = 4 564 800FCFA.

TD n°03	Comptabilité-Commerce TSECO Factures de DOIT	2022-2023
----------------	---	------------------

Compléter les factures puis enregistrer au journal de SOW

<i>Etablissement SOW</i> <i>Date : 01-02-N</i> <i>DOIT : LY</i>		<i>Société KANTE</i> <i>Date : 05-02-N</i> <i>DOIT : SOW</i>		<i>Etablissement SY</i> <i>Date : 07-02-N</i> <i>DOIT : SOW</i>	
Marchandises		Marchandises		Marchandises	400 000
Remise 5%		Escompte 2%		Transport forfait 10%	40 000
Net C de vente		Net financier		Net C de facture	
TVA 18%		TVA 18%		TVA 18%	
Net à payer		Net à payer		Net à payer	
40% à crédit et le solde par chèque bancaire 3026700 F		50% au comptant : par chèque bancaire 3 400 000F en espèce : 69 200 F		70% au comptant : 519200 par chèque bancaire 500 000F en espèce : 19 200 F	

Compléter et enregistrer les factures au journal de SOW

<i>Etablissement SOW</i> <i>Date : 09-02-N</i> <i>DOIT : KY</i>		<i>Société TOURE</i> <i>Date : 12-02-N</i> <i>DOIT : SOW</i>		<i>Etablissement SOW</i> <i>Date : 07-02-N</i> <i>DOIT : CAMARA</i>	
Marchandises		Marchandises		Marchandises	
Remise 3%		Remise 2%		Frais de transp	100 000
Net commercial		Net C de vente 1		NC de facture	
Escompte 2%		Remise 5%		TVA 18%	
Net Financier		Net C de vente 2		Emballage	20 000
TVA 18%	855 540	TVA 18%	502740	Avance payée	- 400 000
Net à payer		Net à payer		Net à payer	800 000
<i>Au comptant par chèque bancaire</i>		<i>Au comptant par chèque postal</i>		<i>Au comptant en espèce</i>	

<i>Etablissement SOW</i> <i>Date : 15-02-N</i> <i>DOIT : KY</i>		<i>Société MAIGA</i> <i>Date : 16-02-N</i> <i>DOIT : SOW</i>		<i>Etablissement SOW</i> <i>Date : 17-02-N</i> <i>DOIT : CAMARA</i>	
Marchandises		Marchandises		Marchandises	
Remise 4%		Escompte 1%		Port forfait	300 000
Net commerc		Net financier		NC de facture	
TVA 18%		TVA 18%		TVA 20%	
Net à payer	8 496 000	Net à payer	3 971 880	Net à payer	5 940 000

TD n°04	Comptabilité-Commerce TSECO Factures de DOIT	2022-2023
----------------	---	------------------

Il vous est demandé de compléter puis enregistrer les factures chez KONE

Etab. KONE	Etab. KONATE	Etab. KONE
Fac n°01 : Date : 05-03-N	Fac n°02 : Date : 06-03-N	Fac n°03 : Date : 08-03-N
DOIT : LY	DOIT : Etab. KONE	DOIT : SOUNTOURA
Marchandises	Marchandises	Marchandises
TVA 20%	TVA 15%	TVA 19,6%
Net à payer 991 200	Net à payer 1 085 600	Net à payer 1 411 280
Moitié à crédit et moitié par chèque bancaire	70% par chèque bancaire et le reste par chèque postal.	40% par chèque ; 50% à crédit et le reste en espèce.

Réponse : Facture n°01 : 826 000F ; Facture n°02 : 944 000F ; Facture n°03 : 1 180 000 F

Etab. TOURE	Société SOUNT	Etab. KONE
Fac n°04 Date : 12-03-N	Fac n°05 Date : 15-03-N	Fac n°06 Date : 17-03-N
DOIT : Etab. KONE	DOIT : Etab. KONE	DOIT : CAMARA
Marchandises	Marchandises	Marchandises
TVA 18%	TVA 18%	TVA 18%
Net à payer	Net à payer	Net à payer
40% à crédit et le reste 424.800F par chèque.	25 % en espèce et le reste 438 075 F par chèque.	Moitié au comptant dont 80% par chèque et le reste 87 320 F en espèce

Réponse : Facture n°04 : 600 000F ; Facture n°05 : 495 000F ; Facture n°06 : 370 000 F

Etab. DIARRA	Etab. KANOUTE	Etab. KALIFA
Fac n°07 Date : 18-03-N	Fac n°08 Date : 20-03-N	Fac n°09 Date : 21-03-N
DOIT : Etab. KONE	DOIT : Etab. KONE	DOIT : Etab. KONE
Marchandises	Marchandises	Marchandises
TVA 18%	TVA 18%	TVA 20 %
Net à payer	Net à payer	Net à payer
Montant à payer 206 500F par Orange Money	Montant à payer 477 900F par Mobi-Cash	Montant à payer 283 200 F par Orange Money
1.- Enregistrer les factures au journal de KONE 2.- Paiement le même jour par téléphone portable (Orange Money) 3.- Retrait d'espèce le même jour (Frais de retrait : 3 000 F)		

Réponse : Facture n°07 : 175 000F ; Facture n°08 : 405 000F ; Facture n°09 : 370 000 F

Etab. KONE	Etab. GAGNI	Etab. KONE
Fac n°10 Date : 23-03-N	Fact n°11 Date : 24-03-N	Fact n°12 Date : 28-03-N
DOIT : LAH	DOIT : Etab. KONE	DOIT : TOGO
Marchandises	Marchandises	Marchandises
TVA 20%	TVA 15%	TVA 18%
Net à payer	Net à payer	Net à payer
336 320 F Par virement postal 400 000 F par virement bancaire	554 910 F à crédit 300 000 F en espèce	526 000 F par virement bancaire 300 000 F par virement postal

Réponse : Facture n°10 : 613 600 F ; Facture n°11 : 743 400F ; Facture n°12 : 700 000 F

TD n°05	Comptabilité-Commerce TSECO Factures de DOIT	2022-2023
----------------	---	------------------

Vous êtes chargé de constituer les factures puis de les porter dans les livres de BEMBUS.

05-02 : BEMBUS envoie la Facture n°0126 à KANTE, marchandise : (?), remise 8% et 5% TVA 18%. KANTE se propose de régler ladite facture dans 30 jours Net à payer 2 062 640 F

06-02 : BEMBUS reçoit de SOW, la Facture n°006, marchandise : 1 600 000F, frais de transport forfait TTC 118 000F, TVA 18%. BEMBUS informe SOW le règlement dans 45 jours.

07-02 : BEMBUS adresse la Facture n°0127 à COULOU, marchandise (?), escompte 2%, TVA 18%. Montant à payer 1 734 600 F par virement postal.

08-02 : CISSE adresse la Facture n°007 à BEMBUS, marchandise : (déterminer), remise 5%, escompte 1%, TVA 18%. Règlement comptant de 4 439 160 F par chèque.

10-02 : Facture n°0128 de BEMBUS, marchandise : (à déterminer) remise 10%, escompte 2%, port débours 23 600F, TVA 18%. Règlement 70% au comptant par virement bancaire et le reste 1 568 220 F dans 90 jours de la somme.

18-02 : Facture n°0130 de BEMBUS, marchandise : (à déterminer), remise 10%, TVA 18%. Règlement moitié au comptant par chèque et le reste 3 929 400F à crédit.

19-02 : Facture n°010 à BEMBUS, marchandise : (à déterminer), TVA 18%. Règlement à crédit de 60% et le reste 1 604 800 F au comptant par chèque.

20-02 : **KONE** émet à **BEMBUS** la facture n°31 : marchandise (?), remise 8%, frais de transport forfait HT 28 000F; avance payée 1 355 600 F, TVA 18%. 2 855 600
Le même jour, **BEMBUS** émet un chèque de 500 000F à l'ordre de **KONE** pour règlement du tiers de la facture.

21-02 : **TOURE** émet à **DIA** la Facture n°22 : marchandise (?), remise 10%, frais de transport forfait HT 50 000F; avance payée 1 200 000 F, TVA 18%.
Le même jour, **DIA** règle 40% par chèque soit 800 000 et pour le reste à crédit de 60 jours.

25-02 : **TOURE** émet à **DIA** la Facture n°23 : marchandise (?), remise 10%, frais de transport forfait HT 50 000F escompte 2%, TVA 18% = 643 860 F.

Etudes des effets de commerce en deux mots

1.- Création d'effet de commerce

Chez le tireur de LC ou du BO					Chez le tiré de la LC / chez le souscripteur du BO				
412		E à R	V		401		Fournisseur	V	
	411	Client		V		402	E à P		V
La valeur nominale « V » c'est le montant du Net à Payer non réglé									

2.- Endossement d'un effet de commerce

Chez l'endosseur de l'effet					Chez l'endossataire				
401		Fournisseur	V		412		E à R	V	
	412	E à R		V		411	Client		V

3.- Encaissement directe du Billet à ordre en espèce (à l'échéance)

Chez le tireur					Chez le tiré				
571		Caisse	V		402		E à P	V	
	412	E à R		V		571	Caisse		V

4.- Encaissement de l'effet de commerce (Lettre de Change) à la BANQUE

	Chez le tireur					Chez le tiré				
Remise à l'encaissement	512		E à l'enc	V						
		412			V					
Si le tireur reçoit l'avis de crédit d'encaissement	521		Banque	Net		402		E à P	V	
	631		Frais	F			521	Banque		V
		512	E à l'enc		V					
	(Avis de crédit d'encaissement)					(Avis de débit de Domiciliation échue)				
Si le tireur reçoit l'avis de Débit impayé	631		Frais	F		Néant				
		521	Banque		F					
	(Avis de débit impayé)									
	4132		CEI	V+F		402		E à P	V	
		512	E à l'enc		V	631		Frais	F	
		7078	A. PA		F		401	Fournisseur		V+F
	(Imputation)					(constatation)				

5.- Escompte de l'effet de commerce (Lettre de Change) à la BANQUE

57. Escompte de l'enchère commerciale (Letter of Change) à la Banque											
	Chez le tireur						Chez le tiré				
Remise à l'escompte	415		EENE	V			Néant				
		412			V						
Avis de crédit d'escompte	521		Banque	Net			Néant				
	675		EE	F							
		565			V						
A l'échéance Si le tiré reçoit l'avis de D de dom échue	565		ECO				402		E à P	V	
		415	EENE					521	Banque		V
	(Bonne fin d'escompte)						(Avis de débit de domiciliation échue)				
A l'échéance Si le tireur reçoit l'avis de Débit impayé	565		ECO	V							
	631		Frais	F							
		521	Banque		V+F						
	(Avis de Débit impayé à la négociation)										
	4132			V+F			402		E à P	V	
		415	EENE		V		631		Frais	F	
		7078	A PA		F			401	Fournisseur		V+F
	(imputation)						(constatation)				

TD n°01	Comptabilité-Commerce TSECO Effets de commerce	2022-2023
----------------	---	------------------

Exercice 01 : Enregistrez chez SOW

01-01 : SOW tire la LC n°21 sur CAMARA : montant 300 000F, échéance : 05-03
 02-01 : SOW accepte la LC n°83 tiré par KEITA : montant 500 000F au 31-01
 03-01 : SOW souscrit le BO n°01 au profit de MAMBI : montant 200 000F au 25-01
 04-01 : CISSE tire sur SOW la LC n°84 ; montant 250 000F au 25-02
 05-01 : LY souscrit le BO n°02 au profit de SOW : montant 350 000 F au 28-02
 06-01 : SOW endosse la LC n°21 au profit de son fournisseur SY
 07-01 : TOURE endosse la LC n°105 au profit de son fournisseur SOW
 12-01 : SOW tire la LC n°25 sur MALLE : montant 750 000F, échéance : 15-03
 15-01 : SOW tire la LC n°32 sur BINTOU : montant 630 000F, échéance : 15-04
 23-01 : SOW négocie LC n°32 à la BNDA aux conditions suivantes : escompte 15 000F frais 5 000F et TAF 17%.
 25-01 : SOW paie en espèce le BO n°01 de MAMBI
 27-01 : SOW reçoit de la BNDA un Avis de Crédit relatif à l'opération du 23-01.
 31-01 : SOW reçoit de la BOA un Avis de Débit de domiciliation échue / LC n°83.
 25-02 : SOW reçoit de la BDM un Avis de Débit de domiciliation échue / LC n°84.
 28-02 : LY paie en espèce le BO n°02 chez lui-même
 05-03 : CAMARA reçoit de la BIM un Avis de Débit de domiciliation échue / LC n°21.
15-03 : SOW remet à l'encaissement à la BDM la LC n°25 ;
15-04 : BINTOU reçoit l'Avis de Débit de domiciliation échue de la LC n°32

Exercice 02 : Enregistrez chez BALLO

01-01 : Facture n°05 de **BALLO** envoyée à **DIALLO** : marchandise (... ? ...) remise 5% et 2% ; frais de transport récupéré 9 940 F ; TVA 18% net à payer = 7 700 000F.
03-01 : Facture n°16 à **BALLO** envoyée par **SOW** : marchandise (... ? ...) remise 10% frais de transport forfaitaire 100 000 F ; TVA 18%, avance payée 1 366 000 F, net à payer = 3 000 000F.
05-01 : **BALLO** reçoit de **DIALLO** un chèque / BDM de 2 300 000F relatif à la facture n°05 du 01-01.
07-01 : **BALLO** signe à l'ordre de **SOW** un chèque / BNDA de 1 200 000F relatif à la facture n°16.
10-01 : Pour mobiliser le solde de sa créance relative à la facture n°05, **BALLO** tire la lettre de change LC n°12 montant (?) échéance le 28-02.
11-01 : Pour mobiliser le solde de sa créance relative à la facture n°16, **SOW** tire la lettre de change LC n°21 que **BALLO** accepte, montant (?) échéance le 15-02.
28-02 : **BALLO** remet à l'encaissement à la BDM la LC n°12 ;
01-03 : **BALLO** reçoit l'Avis de crédit relatif à la LC n°12 : frais 5% et TAF 17%.
15-03 : **BALLO** reçoit l'Avis de Débit de domiciliation échue de la LC n°21.

TD n°02	Comptabilité-Commerce TSECO Effets de commerce	2022-2023
----------------	---	------------------

Exercice 02 : Enregistrez chez CISSE et chez COULOU

07-03 : CISSE reçoit de **COULOU** la Facture n°10 : marchandise ? Remise 5% escompte 2%, TVA 18%, règlement 259 148F par chèque et 400 000 F à crédit.

08-03 : Pour mobiliser sa créance, COULOU tire la LC n°78 au 15 avril.

15-04 : CISSE remet à l'encaissement à la BOA la LC n°78.

18-04 : Réception de l'avis de crédit relatif à l'opération du 15-04 : frais 5% et 5 000 F TAF 17%.

Exercice 03 : Enregistrez chez TRAORE et chez DIARRA

01-03 : TRAORE adresse à **DIARRA** la Facture n°11 : marchandise ? escompte 1%, frais de transport récupéré 32 720 F TVA 18%, règlement en espèce de 200 000F et le reste 60% à crédit.

10-03 : Pour mobiliser le solde de sa créance, TRAORE tire la traite LC n°75 acceptée par **DIARRA**, montant : (?), échéance le 30 mars.

30-03 : TRAORE remet à l'encaissement à la BMS la LC n°75 ;

01-07 : TRAORE reçoit l'Avis de crédit d'encaissement relatif à la LC n°75 : commission 8% et frais 6 000F et TAF 17%, net porté au crédit (?).

Exercice 04 : Enregistrez chez TRAORE

01-03 : TRAORE tire la LC n°03 de montant 500 000F échéance le 31 mars

03-03 : TRAORE reçoit l'Avis de Domiciliation échue relatif à la LC n°25 arrivée à l'échéance : montant 300 000F

10-03 : TRAORE souscrit le BO n°75, montant 125 000F, échéance 15 avril ;

15-03 : TRAORE reçoit le BO n°90 de 600 000F échéance le 20 avril

17-03 : TRAORE accepte la LC n°91 de 400 000F échéance le 25 avril

18-03 : TRAORE endosse la LC n°23 de 700 000F au profit de son fournisseur

Exercice 05 : Enregistrez chez KANTE et chez SOW

01-02 : Facture n°05 de KANTE envoyée à **SOW** : marchandise (?) remise 7% ; frais de transport forfait 18 000 F ; TVA 18% avance payée 269 940 F ;

10-05 : Pour mobiliser sa créance, KANTE tire la lettre de change LC n°17 montant (?) échéance le 30 juin.

29-06 : KANTE remet à l'encaissement à la BDM la LC n°17 ;

01-07 : KANTE reçoit l'Avis de crédit d'encaissement relatif à la LC n°17 : commission 5% et TAF 17%, net porté au crédit 282 450 F.

Exercice 05 :

05-03 : ALY envoie la facture 07 à **BOUBA** : marchandise (?) remise 10%, TVA 18%, paiement en espèce de 209 760 F et le solde au moyen du Billet à Ordre BO n°01 au 31 mars.

31-03 : BOUBA paie en espèce le BO n°01 de montant 300 000F arrivé à l'échéance.

Passer les écritures dans les livres de BOUBA et dans les livres de « ALY ».

TD n°03	Comptabilité-Commerce TSECO Effets de commerce	2022-2023
----------------	---	------------------

Exercice 06 :

02-01 : ALY envoie la facture 07 à **BOUBA** : marchandise (?) remise 5% escompte de règlement 2%, TVA 18%, paiement de 398 580F par chèque bancaire et le solde au moyen de la lettre de change LC n°T09 de montant ... ?... au 28 février.

10-01 : ALY, pour régler sa dette fournisseur **TOURE** de 1 000 000 F :

- Endosse la LC n°T09 au profit de son fournisseur
- Virement bancaire de 300 000F en faveur de son fournisseur pour solde de tout compte.

28-02 : BOUBA, reçoit un Avis de débit de domiciliation échue de la **LC n°T09**

Passer les écritures dans les livres de **BOUBA** et dans les livres de « **ALY** ».

Exercice 07 :

10-01 : ALY envoie la facture 17 à **BOUBA** : marchandise (?) remise 5%, frais de transport 2% du net commercial, TVA 20%, avance payée 267 448 F.

12-01 : ALY, pour mobiliser sa créance, tire la LC n°22 de montant 500 000 F au 28 février.

27-02 : ALY, remet à l'encaissement à la BDM-SA la LC n°22, aux conditions suivantes : commission 0,25% et 750 F, TAF 17%.

01-03 : BOUBA, reçoit un Avis de débit de domiciliation échue relatif à la LC n°22

Exercice 08 :

07-03 : ALY reçoit de **BOUBA** la facture 19 : marchandise (?) remise 10% et 5%, frais de transport 10% du net commercial, TVA 10%.

10-03 : ALY, signe un chèque BIM-SA de montant 481 095 F à l'ordre de **BOUBA** pour règlement partiel de la facture 19 et accepte la LC n°09 au 30 avril de montant 450 000 F pour solde de tout compte.

16-03 : BOUBA, négocie à la BMS la LC n°09 aux conditions suivantes : escompte 10% commission 2 375 F et TAF 17%.

18-03 : BOUBA, reçoit l'Avis de crédit relatif à l'opération du 16-03 : net porté au crédit de votre compte 440 640 F.

30-04 : ALY, reçoit l'Avis de débit de domiciliation échue relatif à la LC n°09.

TD n°04	Comptabilité-Commerce TSECO Effets de commerce	2022-2023
----------------	---	------------------

Exercice 09 : Enregistrez chez CISSE et chez COULOU

05-02 : CISSE reçoit de **COULOU** la Facture n°10 : marchandise (?) remise 5% escompte 2%, TVA 18%.

07-02 : Pour mobiliser sa créance, COULOU tire la LC n°74, de montant 1 098 580 F, échéance le 28 mars.

10-02 : COULOU négocie la LC n°74 à la BOA aux conditions suivantes : escompte 20 000 F commission 5 000F et TAF 17%.

12-02 : Réception de l'Avis de crédit relatif à l'opération du 10-02.

28-03 : La BOA envoie à **CISSE**, l'Avis de Débit de domiciliation échue relatif à LC n°74 négociée.

Exercice 10 : Enregistrez chez TRAORE et chez DIARRA

01-03 : TRAORE adresse à **DIARRA** la Facture n°11 : marchandise (?) frais de transport récupéré 46 000 FTVA 18%. ;

10-03 : Pour mobiliser le solde de sa créance, TRAORE tire la traite LC n°75 acceptée par **DIARRA**, montant ?, échéance le 29 avril.

12-03 : TRAORE négocie la LC n°75 à la BNDA aux conditions suivantes : escompte 9% et 7 625 F et TAF 17%.

15-03 : Réception de l'Avis de crédit relatif à l'opération du 12-03 : net 966 600F

29-04 : La BNDA envoie à **DIARRA**, l'Avis de Débit de domiciliation échue relatif à LC n°75 négociée.

Exercice 11 : Enregistrez chez TRAORE et chez DIARRA

15-03 : TRAORE adresse à **DIARRA** la Facture n°12 : marchandise (?), remise 10% , frais de transport forfaitaire 20 000 F TVA 18%.

17-03 : Pour mobiliser sa créance, TRAORE tire la traite LC n°81 acceptée par **DIARRA**, montant (?) , échéance le 17 mai.

18-03 : TRAORE négocie la LC n°81 à la BNDA aux conditions suivantes : escompte 7,2% et 5 796 F et TAF 17%.

20-03 : Réception de l'Avis de crédit relatif à l'opération du 12-03 : net 749 450 F

17-05 : La BNDA envoie à **DIARRA**, l'Avis de Débit de domiciliation échue relatif à LC n°81 négociée.

Exercice 12 : Enregistrez chez SOUNT et chez LY

01-04 : SOUNT négocie la LC n°29 au 20 juin de VN aux conditions suivantes : escompte 9%, endos 3% et commission fixe 5 800 F et TAF 17%.

05-04 : Réception de l'Avis de crédit relatif à l'opération du 12-03 : net 690 750 F

30-06 : La BNDA envoie à **DIARRA**, l'Avis de Débit de domiciliation échue relatif à LC n°29 négociée.

TD n°05	Comptabilité-Commerce TSECO Effets de commerce	2022-2023
----------------	---	------------------

Exercice 1 : Enregistrez chez CISSE et chez COULOU

05-02 : CISSE reçoit de **COULOU** la Facture n°10 : marchandise 500 000F remise 5% escompte 2%, frais de transport récupéré 50 710F, TVA 18%.

07-02 : Pour mobiliser sa créance, COULOU tire la LC n°74, de montant ? au 27 mars.

10-02 : COULOU négocie la LC n°74 à la BOA aux conditions suivantes : escompte 6% et 2 500 F et TAF 17%.

12-02 : Réception de l'Avis de crédit relatif à l'opération du 10-02.

28-03 : La BOA envoie à **COULOU**, l'Avis de Débit de domiciliation échue relatif à LC n°74 négociée revenu impayé avec nominal + frais 12 000 F et TAF 17%

15-04 : CISSE signe un chèque bancaire à l'ordre de **COULOU** pour le paiement de la LC et frais.

Exercice 2 : Enregistrez chez TRAORE et chez DIARRA

01-03 : TRAORE adresse à **DIARRA** la Facture n°11 : marchandise 640 000F, escompte 1%, frais de transport récupéré 52 352 F TVA 18%, règlement en espèce de 200 000F et le reste à crédit.

10-03 : Pour mobiliser le solde de sa créance, TRAORE tire la traite LC n°75 acceptée par **DIARRA**, montant : (?), échéance le 30 mars.

30-03 : TRAORE remet à l'encaissement à la BMS la LC n°75 ;

01-04 : La BMS envoie à **COULOU**, l'Avis de Débit de domiciliation échue relatif à LC n°75 revenu impayé avec frais 15 000 F et TAF 17%.

10-04 : DIARRA signe un chèque bancaire à l'ordre de **TRAORE** pour le paiement de la LC et frais.

Exercice 3 : Enregistrez chez TRAORE et chez DIARRA

15-03 : TRAORE adresse à **DIARRA** la Facture n°12 : marchandise 700 000F, remise 10% , frais de transport forfaitaire 20 000 F TVA 18% = 117 000F.

17-03 : Pour mobiliser sa créance, TRAORE tire la traite LC n°81 acceptée par **DIARRA**, montant (?), échéance le 17 mai.

18-03 : TRAORE négocie la LC n°81 à la BNDA aux conditions suivantes : escompte 9% et 9 000 F et TAF 17%.

20-03 : Réception de l'Avis de crédit relatif à l'opération du 12-03 ;

17-05 : La BNDA envoie à **TRAORE**, l'Avis de Débit de domiciliation échue relatif à LC n°81 revenu impayé avec frais 20 000 F et TAF 17%.

22-05 : DIARRA signe un chèque bancaire à l'ordre de **TRAORE** pour le paiement de la LC et frais.

TD n°06	Comptabilité-Commerce TSECO Effets de commerce	2022-2023
----------------	---	------------------

Enregistrez les opérations suivantes chez BEMBUS :

05-01-2016 : COULOU reçoit le BO n°05, souscrit par BEMBUS : montant 200 000F échéance le 31 -01-2016.

06-01-2016 : TANG reçoit un Avis de Débit de domiciliation échue de la LC n°91 de 500 000F remise à l'escompte par BEMBUS il y a 40 jours.

07-01-2016 : SOUNT reçoit un Avis de Débit de domiciliation échue de la LC n°85 de 600 000F remise à l'encaissement par BEMBUS (commission 20 000F dont TAF).

08-01-2016 : BEMBUS négocie à la BDM la LC N°27 de montant (?) échéance le 14 mars 2016 aux conditions suivantes : escompte 9% commission 0,5% et 4 520 F TAF 17%.

09-01-2016 : BEMBUS reçoit l'Avis de crédit relatif à la LC n°27 : net porté au crédit de votre compte 696 600F.

10-01-2016 : KONATE endosse la LC n°18 de 500 000F au profit de BEMBUS.

11-01-2016 : CAMARA paie en espèce chez lui le BO de BEMBUS : 150 000F

12-01-2016 : BEMBUS paie en espèce chez lui le BO souscrit par KAT : 240 000F

13-01-2016 : TOURE encaisse par chèque le BO de 300 000F chez BEMBUS.

14-01-2016 : CISSE remet à l'encaissement à la BIM la LC n°92 de 700 000F sur BEMBUS.

15-01-2016 : ALAMA négocie la LC n°93 de 800 000F sur BEMBUS à la BOA.

16-01-2016 : BEMBUS reçoit l'avis de débit de domiciliation échue de la LC n°77 de 350 000F (effet négocié par le bénéficiaire MAIGA il y a 45 jours).

17-01-2016 : BEMBUS tire la LC n°78 de 425 000F sur FOF échéance le 29 février 2016.

18-01-2016 : BEMBUS pour régler sa dette fournisseur de 1 425 000F :

- Endosse la LC n°78
- Reliquat par chèque bancaire.

19-01-2016 : BEMBUS pour régler sa dette fournisseur de 12 600 000F :

- Souscrit le BO n°07 au 10-03-2016
- Accepte la LC n°28 au 31-03-2016.

La valeur nominale du BO est la moitié de celle de la LC.

TD n°07	Comptabilité-Commerce TSECO Effets de commerce	2022-2023
----------------	---	------------------

Vous êtes agent comptable dans la société « **SEWA** » une grande entreprise de la place spécialisée dans l'achat et la vente des fournitures scolaires. Au cours du mois de mars 2016 les documents suivants doivent être comptabilisés :

SEWA Doit : HAMA Fact n°87/D du 10 mars		BEMBUS Doit : SEWA Fact n°54/F du 12 mars		SEWA Doit : DIALLO Fact n°88/D du 15 mars	
March		March		Marchandises	
Remise 10%		Remise 5%		TVA 18%	324 000
Remise 20%					
Net Com		Net com		Net à payer	
Transport	50 200	Transport	20 500		
Mont HT		Mont HT			
TVA 18%		TVA 18%			
Net à payer		Net à payer			

Renseignements complémentaires :

16 mars : une lettre de change **Tn°248** de 6 252 820F au 29 juin a été tirée sur HAMA en règlement de la totalité de la facture **n°87/D**.

Le 18 mars : le montant à payer de la Facture **n°54/F** a été réglé de la façon suivante par :

- Un virement postal de 464 940 F
- Un paiement en espèce de 400 000F

Le 31 mars : La traite **Tn°248** est négociée aux conditions suivantes : escompte 12%, commission 3 510 F dont TAF = 510 F.

Le 02 avril 2016 : le bénéficiaire de la traite **Tn°248** reçoit l'**Avis de Crédit** d'escompte de la Banque.

Le 04 juillet SEWA tire sur **DIALLO** la **LC n°44** dont le montant est égal au net à payer de la facture **n°88/D**.

Consigne :

- 1.-) Présente les factures (à reprendre sur la feuille du Devoir)
- 2.-) Passe au journal toutes les écritures chez SEWA y compris les factures.

TD n°08	Comptabilité-Commerce TSECO Effets de commerce	2022-2023
----------------	---	------------------

Vous êtes comptable stagiaire dans une entreprise de la place **DAMOU**, votre chef vous demande d'enregistrer les opérations suivantes au journal :

01-02 : DAMOU :

- Envoie la Facture n°0027 à **FARIFONI** : marchandises : 7 316 000 F dont TVA 18%.
- Reçoit la facture n°209 de **COULOU** : marchandise 800 000F et TVA 18%.

03-02 : FARIFONI accepte la **LC n°02**, au 31 mars, pour règlement de la Facture n°0027.

07-02 : COULOU tire la **LC n°102**, sur **DAMOU**, au 28 février pour règlement de la facture **n°209**, échéance le 28 février.

28-02 : DAMOU reçoit un **AVIS DE DEBIT** de domiciliation échue de la BDM relatif à la **LC n°102** arrivée à l'échéance.

31-03 : DAMOU remet à l'encaissement à la BIM-SA la **LC n°02**.

02-04 : DAMOU reçoit l'**AVIS DE CREDIT** de la BIM-SA relatif à l'opération du 31 mars : commission 21 060 F dont TAF = 3 240F.

05-04 : DAMOU négocie la **LC T105** de 720 000F à échéance le 04 juin aux conditions suivantes : escompte 9%, commission 12 000F TAF 17%.

07-04 : Réception de l'Avis de Crédit relatif à l'opération du 05 avril.

10-04 : DAMOU remet à l'encaissement la **LC T104** de 500 000F arrivée à l'échéance ce jour. La **LC T104** a été tirée sur SEWA.

07-04 : Réception de l'Avis de Débit impayé de la **LC T104** : frais impayé 8 190 F dont TAF 17%.

15-04 : Le tiré de la **LC T104** (SEWA) signe un chèque à l'ordre de DAMOU pour paiement de la totalité du montant dû. Ledit chèque est encaissé le même jour.

05-06 : Réception de l'Avis de Débit impayé de la **LC T105** négociée : nominal majoré de frais impayé 17 550F dont TAF 17%.

14-06 : Le tiré de la **LC T105** signe un chèque à l'ordre de DAMOU pour paiement de la totalité du montant dû. Ledit chèque est encaissé le même jour.

Barème : journal 8 points Bordereaux : 2 points.

TD n°09	Comptabilité-Commerce TSECO Effets de commerce	2022-2023
----------------	---	------------------

Dossier n°1 : Facturation

Complétez les factures puis enregistrez dans les livres de GOLFA

GOLFA 02/03		LANDOURE 07/03	
DOIT		DOIT	
Facture V 26		Facture V 27	
KONE		GOLFA	
Marchandise (brut)	?	Marchandise	?
Remise 10%	?	Remise 15%	?
Net commercial	?	Net commercial	?
Escompte 2%	?	Escompte 5%	?
Net financier	?	Net financier	?
TVA 18%	?	TVA 18%	?
Montant TTC	?	Montant TTC	?
+ Port débours 8% de brut	?	Port débours 50% de remise	?
+ Emballage 50% de port	?	Emballage 50% de port	?
- Avance payée	-32 532	Avance payée	-182 675
Net à payer	780 000	Net à payer	?
Règlement : à crédit de 60 jours		Règlement : 60 % à crédit et le reste 140 000F par chèque bancaire	

Dossier n°2 : Effets de commerce

- Le 02/03/N : TRAORE tire une LC n°91 de 1 300 000F au 31 mai 2020, que TOURE accepte ;
- Le 05/03/N : TRAORE souscrit un Billet à ordre (B.O n°09) au profit de TOURE 1 900 000 F ;
- Le 15/03/N : le billet à ordre n°09 est endossé par TOURE à l'ordre de l'Etablissement SOW son fournisseur en marchandises.
- Le 20/04/N : TRAORE remet la LC n°91 à l'escompte à la BMS-SA ;
- Le 21/04/N : TRAORE reçoit un AVIS DE CREDIT relatif à la remise du 20/04, bordereau d'escompte : escompte 15%, commission 40 200 F, TAF 17%.
- Le 31/05/N : le client TOURE reçoit de la BMS-sa l'Avis de débit de domiciliation échue relatif à la LC 91.

Consigne : effectue le traitement comptable chez TOURE.

TD n°10	Comptabilité-Commerce TSECO Effets de commerce	2022-2023
----------------	---	------------------

Sujet : Effets de commerce

La société « **YATT** » vous communique : le compte « 402 Fournisseur effets à payer » et le compte « 412 clients effets à recevoir »

402 Fournisseur, effets à payer			
Dates	Libellés	Débit	Crédit
01/03	Totaux	704 000	1 800 000
05/03	LC n°30 tirée par « SY » sur « YATT » au 20-04		502 000
08/03	BO n°43 souscrit par « YATT » au 25-04		408 000
10/03	Paieement en espèce du BO n°42	306 000	
12/03	Avis de débit de domiciliation échue LC n°40	204 000	

412 Client, effets à recevoir			
Dates	Libellés	Débit	Crédit
01/03	Totaux	1 950 000	305 000
02/03	LC n°40 endossé à notre profit par KANTA	950 000	
04/03	Endossé au profit de Sissoko la LC n°37		820 000
07/03	BO n°50 souscrit par Draméra au 28-04	630 000	
14/03	Remise à l'encaissement la LC n°21		450 000
15/03	Remise à l'escompte la LC n°27 au 30/04		720 000

16/03 : La société reçoit de sa banque un Avis de Crédit relatif à la remise à l'encaissement du 14/03 ; commission 2 300 F HT et TAF 17% ;

17/03 : La société reçoit de sa banque un avis de crédit relatif à la remise à l'escompte du 15 / 03 Agio 8 000 F dont TAF 17%.

20/04 : La société reçoit de sa banque un Avis de Débit de domiciliation échue relatif à la LC n°30, arrivée à l'échéance ce jour.

25/04 : La société émet un chèque postal pour paiement du BO n°43

28/04 : La société Dramera paie en espèce le BO n°50

30/04 : La société reçoit de sa banque un Avis de Débit relatif à la LC n°27 revenu impayé à la négociation : nominal augmenté de frais impayé. Frais impayé 12 000 F et TAF 17%.

02/05 : La société reçoit un chèque du tiré de la LC n°27 pour règlement de traite y compris les frais impayés.

Travail à faire

- 1.- Reconstituez les opérations du compte « 402 Fournisseur, effets à payer » dans le journal de la société « YATT ».
- 2.- Reconstituez les opérations du compte « 412 Clients, effets à recevoir » dans le journal de la société « YATT ».
- 3.- Enregistrez au journal de la société « YATT ». les écritures du 16/03 et du 02/05.

TD n°11	Comptabilité-Commerce TSECO Effets de commerce	2022-2023
----------------	---	------------------

Dossier 1 : La société « CIMAR » vous soumet les documents suivants ;

401 Fournisseurs

Dates	Libellés	Débit	Crédit
11-03	Facture n°07 de CIMAR		3 019 620
15-03	Facture n°A7 de CIMAR	1 074 331	

701 Ventes de marchandises

Dates	Libellés	Débit	Crédit
05-04	Facture n°200 à TOURE		2 300 000
07-04	Facture n°A200 à TOURE	798 560	

Renseignements complémentaires :

- **Facture n°07 de CIMAR :** remise 9%, escompte 2% si règlement sous huitaine, port 11 000F HT, TVA 18%.
- **Facture n°A07 de CIMAR :** Rabais supplémentaire 5% sur les marchandises conservées, port remboursé 5 900 F dont TVA 18%.
- **Facture n°200 à TOURE :** remise 8%, port 40 000F, escompte 1%, règlement par chèque bancaire.
- **Facture n°A200 à TOURE :** rabais supplémentaire 4%, port remboursé 11 440 F HT.

Consigne :

- 1.- Reconstitue les factures correspondantes
- 2.- Passer les écritures au journal de l'entreprise.

Dossier 2 : Effets de commerce

Une créance-dette d'exploitation (relation client / fournisseur) de 2 950 000F TTC TVA 18% doit être réglée comme suit :

- a.-) La moitié est payée au comptant par chèque moyennant un escompte de 2%, TVA 18%
- b.-) Le solde est réglé par deux traites A et B de même valeur nominale, à échéance de 30 jours (fin du mois) et 90 jours (fin du mois).
- c.-) La traite A est conservée en portefeuille, puis encaissée sans incident à l'échéance (plus commission une commission de 5 500F HT TAF 17%.
- d.-) La traite B est négociée 45 jours avant l'échéance, moyennant un taux d'escompte (plus commission d'endos) et avec une commission de 8% de 6 000 F HT TAF 17%.
- e.-) La traite revient impayée avec des frais de retour de 3 000F HT TAF 17%.
- f.-) La traite B fait l'objet d'une nouvelle traite à 60 jours (fin du mois) pour laquelle le créancier facture un timbre fiscal de 200F et des intérêts de retard à 12% l'an.

Consigne : Enregistrer les opérations chez le fournisseur.

TD n°12	Comptabilité-Commerce TSECO Effets de commerce	2022-2023
----------------	---	------------------

Vous êtes employé à la société SUGU – DAMU, sise au marché DIBIDA, téléphone 20213141 BP E 7, Bamako.

Au 31-12-2019 la situation des effets se présente ainsi :

Effets	Débit	Crédit
LC n°45, tirée sur LADJI au 31-05-2020	3 600 000	
LC n°46, de TRAORE au 31-03-2020		375 000
BO n°05, de DIBLO au 30-04-2020	630 000	
LC n°47 de SOGOBA au 25-02-2020		900 000
BO n°06 souscrit par SOUMAORO au 30-04-2020	1 875 000	

Les opérations suivantes ont été réalisées durant le 1^{er} trimestre 2020 :

Le 11-01-2020 : Facture N°K7 reçue de TOGO, marchandise 3 500 000F, rabais 5%, remise 10%, escompte 2%, port 77 000 F TVA 18% avance versée 1 075 000F.

Le 15-01-2020 : en règlement de la facture n°K07, SUGU-DAMU endosse le BO n°06 à l'ordre de TOGO.

Le 18-01-2020 : souscription du BO n°07 par KEITA pour 500 000 F au 15-05-2020

Le 22-01-2020 : Facture n°L10 à CISSE : marchandise ? escompte 2%, port 230 000F TVA 18%, emballages consignés 200 sacs à 2 360 F le sac. Règlement moitié par chèque et le reste 4 130 000F à crédit plus tard.

Le 24-01-2020 : Avoir n°AVL10 à CISSE pour retour d'une partie des marchandises du 22-01, montant brut : 800 000 F.

Le 28-01-2020 : Facture n°AVL11 à CISSE : retour des emballages de la manière suivante : 100 sacs à 2 360F le sac et le reste à 1 770 F l'un.

Le 30-01-2020 : négociation de la LC n°45 à la BNDA-sa

Le 02-02-2020 : réception du bordereau d'escompte pour l'opération du 30-01 : escompte 10%, commissions : 8 000F TAF 17%.

Le 25-02-2020 : Règlement du solde de la facture n°L10 par chèque bancaire.

Le 31-03-2020 : la BNDA-sa envoie l'avis de débit pour domiciliation échue de la LC n°46.

Le 30-04-2020 : Remise à l'encaissement du BO n°05 à la BNDA-sa et reçoit le même jour l'avis de crédit : commission 11 700 F dont TAF 17%.

Consigne :

- 1.- Quelle mention doit-on porter aux versos de la LC n°45 pour l'opération du 30-01 ?
- 2.- Enregistre au journal les écritures rendues nécessaires par ces opérations.